



***Formation des enseignants et concours d'enseignement,  
statut des agrégés :  
Nouveaux coups de force contre la démocratie !***

À la veille des élections législatives et face à la mobilisation, un gouvernement déjà désavoué par les élections européennes a reculé sur un point de sa réforme de la formation des enseignants et des concours, concédant que la première année de formation pour les lauréats des concours, initialement prévue comme une année d'étudiant gratifiée à 900 € mensuels, serait sous statut d'élève fonctionnaire, à 1400 € / mois (voir le communiqué de la FNEC FP-FO [ici](#)).

Ceci ne répondait toutefois qu'en faible partie aux revendications et éludait la demande de report de la réforme demandée par toutes les organisations syndicales et, dans la mesure où il s'avère concrètement impossible de la mettre en œuvre, à la déclaration de présidents d'universités parisiennes annonçant qu'il n'y aurait pas de modification avant 2026.

Les résultats des élections législatives ont totalement discrédité Emmanuel Macron, sa politique et les gouvernements chargés de la mettre en œuvre.

Cependant Nicole Belloubet, ministre de l'Éducation nationale d'un gouvernement en sursis, annonce vouloir publier le décret nécessaire à l'application de sa réforme.

FO ESR dénonce ce nouveau coup de force contre la démocratie. FO ESR exige que ce gouvernement, qui n'a plus aucune légitimité, cesse de publier des décrets qui mettent en application des textes remettant en cause nos droits et arrête immédiatement toute mise en œuvre de ses réformes.

***Non à la décentralisation des carrières des agrégés !***

En outre, un décret auquel s'étaient opposés les syndicats de la FNEC-FP FO et la FGF-FO (1<sup>e</sup> organisation de la fonction publique de l'État) a été publié le 7 juillet. Il confie aux recteurs d'académie certains actes de gestion du corps des professeurs agrégés notamment, le classement des lauréats du concours de l'agrégation, l'évaluation, l'avancement d'échelon et de grade.

C'est une remise en cause du statut national et de l'égalité de traitement des agrégés.

FO ESR exige le retrait de ces décrets et réitère la revendication de report de la réforme de la formation des enseignants et des concours d'enseignement.